

"Maastricht, le glas du Luxembourg ?" dans d'Letzeburger Land (24 avril 1992)

Légende: Le 24 avril 1992, Guy de Muysen, diplomate luxembourgeois, publie un article dans l'hebdomadaire d'Letzeburger Land, dans lequel il s'interroge sur les répercussions du traité de Maastricht pour le Luxembourg.

Source: D'Letzeburger Land. dir. de publ. HIRSCH, mario. 24.04.1992, n° 17. Luxembourg: D'Letzeburger Land SARL.

Copyright: (c) D'Letzeburger Land SARL

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"maastricht_le_glas_du_luxembourg_"_dans_d_letzeburger_land_24_avril_1992-fr-502d3cd7-c604-4b1c-8567-06042c90cf07.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Maastricht, le glas du Luxembourg ?

C'est à rien y comprendre.

Depuis des mois, on nous rabâchait les oreilles sur l'importance décisive des négociations de Maastricht. Elles devaient permettre (et elles seules le pouvaient !) de faire faire à l'Europe et à nous tous, le grand bond en avant vers l'avenir lumineux de nos désirs.

En même temps, pendant des mois, nous avons tremblé avec nos gouvernants devant la perspective d'un échec à Maastricht, éventualité abominable qui sonnait le glas de tous nos espoirs, ou presque. Le gouvernement nous assurait par ailleurs qu'il avait tout fait pour sauvegarder les intérêts de notre pays.

Mais maintenant, alors qu'il s'agit d'approuver ces accords, on leur découvre des hics, de graves défauts. Sur quoi nos gouvernants, toujours les mêmes, nous répliquent qu'il est exclu qu'on nous demande notre opinion. Cela n'est pas notre affaire, nous rappellent-ils, mais celle du parlement.

Comment cela, s'écrie alors le citoyen moyen – ne vivons-nous pas en démocratie ? n'ai-je pas le droit de dire mon opinion sur des textes qui vont si profondément affecter ma vie, celle de mes enfants, du pays tout entier ? Et ce citoyen se met à se poser des questions sur cette démocratie dont il était, naguère, si fier.

Il se demande en effet si, en élisant nos députés en 1989, nous leur avons vraiment abandonné pendant cinq ans le pouvoir de prendre des décisions qui vont nous affecter à tout jamais ? Le pays se serait-il réellement mis sous la curatelle d'une majorité parlementaire qui – regardez la France – ne correspond peut-être déjà plus à la majorité de 1989 ?

Eh bien oui, tout cela est bien le cas.

Déroutante démocratie parlementaire ! Elle est fondée sur l'idée que le citoyen accepte sans grogner que « son » parlement décide pour lui. Ça a très bien marché jusqu'ici pour l'intégration européenne : ni les premiers traités communautaires, ni l'Acte Unique n'ont soulevé des tempêtes.

Bien au contraire, on les a applaudis comme le plus grand bienfait du siècle. Mais maintenant, alors que nous nous approchons de la « maison européenne » si ardemment voulue, le citoyen moyen paraît frissonner. Il admet, bien sûr, que la mariée reste belle, mais elle lui paraît trop exigeante.

Déroutante diplomatie européenne ! A des gens majeurs, libres de leurs droits et fiers de l'être, on explique doctement que des traités comme Maastricht, ça doit s'accepter ou se rejeter en entier, sans qu'on puisse rien y changer. En d'autres mots, le paquet de Maastricht est à prendre ou à laisser, en bloc, selon la formule du – « Vogel friß oder stirb ». Cela ne doit-il pas paraître inconcevable à celui qu'on appelle l'homme de la rue ou le simple citoyen ?

Tout cela peut frapper, étonner ou gêner. Pourtant... Et d'abord, n'exagérons pas les déficiences d'une démocratie qui, dans l'ensemble, fonctionne plus que convenablement. Ensuite, essayons d'imaginer un référendum qui demanderait à chacun de juger les 324 pages du mammoth de Maastricht. Qui de nous, en dehors de quelques experts, les aura lues, étudiées, comprises ? Autant demander aux citoyens de passer un examen de doctorat en économie, en droit et je ne sais de quoi encore. Restons modestes : nous aurions peu de chances de passer l'épreuve avec succès.

Mais alors, si l'on ne posait, par référendum, que la question du vote communal ? En effet, chacun se sent interpellé sur ce point, facile en apparence, et où Maastricht pourrait peut-être nous laisser une marge de manœuvre. Quelle pourra être la réponse de la majorité sur ce point ? Pour ma part, je ne puis m'imaginer qu'elle serait négative. Pourquoi ? Parce que nous sommes connus pour être réalistes et que nous savons que l'Europe intégrée, c'est notre seul avenir dans la sécurité et la prospérité (qui nous tiennent tellement à cœur).

Nous savons aussi que l'intégration, c'est comme le mariage qui crée des droits similaires pour chaque partenaire. En d'autres termes, si nous entrons « dans l'Europe », il faudra bien laisser l'Europe et les Européens entrer chez nous, pas seulement dans nos usines, nos banques, nos commerces, nos écoles, mais même dans l'intimité de notre vie communale. Car l'intégration, ce n'est pas seulement la mise en commun. C'est aussi le partage. E pluribus unum.

Si encore nous étions un géant européen, une France, une Grande-Bretagne, nous aurions peut-être le poids pour tergiverser, bloquer les roues du train. Si seulement nous étions pauvres, nous n'attirerions pas chez nous tous ces étrangers... Si seulement notre démographie était restée florissante, nous aurions pu neutraliser l'étranger par une écrasante prépondérance numérique. Si seulement... mais la réalité est autre. Il nous faut (hélas ? heureusement ?) l'accepter consciemment, courageusement et vivre avec. Survivre avec, comme nous le faisons d'ailleurs depuis des générations, depuis des siècles avec le succès que l'on sait. Maastricht ne sonne le glas que pour le Luxembourg d'hier. C'est, au contraire, la grande chance pour le Luxembourg européen, notre pays de demain.

Guy de Muysen